

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2009)
Heft: 5

Artikel: Les options stratégiques des petits états
Autor: Rickli, Jean-Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348857>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La Belgique a abandonné à grand regret ses chars de combat *Léopard* 1 et a redimensionné ses forces autour d'une armée professionnelle de 26'000 soldats, qui n'a de sens que dans un contexte UE/OTAN.

Stratégie

Les options stratégiques des petits Etats

Jean-Marc Rickli

Président du Groupe d'études stratégiques de l'Université de Genève et professeur à l'université Webster, Genève.

Une des évolutions structurelles les plus marquantes du système international après la guerre froide est la prolifération du nombre d'Etats. Alors que l'ONU comptait 159 membres en 1989, elle en compte 192 actuellement. En Europe, 35 Etats existaient durant la guerre froide alors qu'ils sont désormais 50. Parmi ces nouveaux venus, la plupart sont considérés comme des petits Etats comme par exemple les Etats Baltes, ceux issus de la désintégration de la Yougoslavie ou encore la plupart des Etats d'Europe de l'Est. Il s'ensuit que le ratio entre grands et petits Etats est définitivement en faveur de ces derniers. Face à ces bouleversements structurels fondamentaux, la question de la sécurité des petits Etats ainsi que leurs options stratégiques mérite d'être posée.

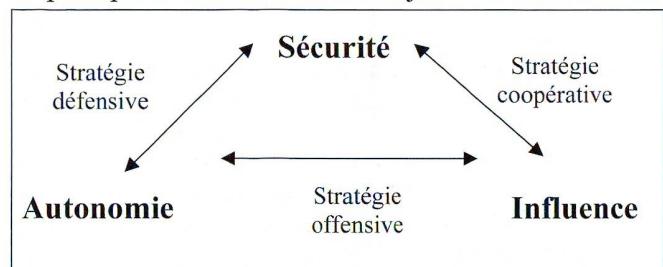
Avant d'adresser cette problématique, un éclaircissement quant à la définition des petits Etats est nécessaire. En effet, les détracteurs de ce champ d'étude arguent du fait qu'il est impossible de définir un petit Etat et qu'il est donc vain de vouloir théoriser cette problématique. Paradoxalement ils ont été aidés par les tenants de cette approche. En effet, jusqu'à la fin de la guerre froide l'étude des petits Etats était tiraillée au sujet de la définition. Pour les quantitatifs, un petit Etat se définissait par rapport à un ratio ou une quantité déterminés, tel que le pourcentage du PNB alloué au budget de la défense ou alors le nombre d'habitants du pays. Pour les qualitatifs au contraire, le petit Etat se caractérisait par l'influence qu'il pouvait exercer. Alors que la première approche faisait face au problème de la subjectivité de l'indicateur choisi – pourquoi fixer une limite à 6 millions d'habitants et non pas 6,5 ? – la seconde comportait un problème d'opéralionalisation fondamental : comment mesurer l'influence d'un Etat sur un autre ? Face à ces dissensions irréconciliables, une nouvelle génération de chercheur a abordé la problématique de la définition des petits Etats non plus par celle de la petitesse mais par rapport à son lien avec le concept de pouvoir. Un petit Etat se caractérise donc par son déficit de puissance, dû à un manque de ressources aussi bien qualitatives que quantitati-

ves. Cette dernière comporte deux dimensions : la puissance est la capacité d'influer un acteur tout en empêchant ce dernier de nous influencer. En d'autres termes, la puissance est la capacité d'influer tout en restant autonome.

Au niveau de la sécurité, le déficit de puissance des petits Etats se caractérise par une marge d'erreur plus étroite dans ses décisions stratégiques. Les politiques de sécurité des petits Etats se concentrent donc sur la minimisation ou la compensation de ce déficit de puissance.

Illustration 1 : Le dilemme stratégique des petits Etats

La politique de sécurité a comme objectif fondamental d'as-



surer la sécurité en minimisant l'ingérence extérieure dans ses affaires, tout en maximisant son influence sur les autres acteurs internationaux. Cette double nécessité crée chez les petits Etats un dilemme dans leurs orientations stratégiques (illustration 1). Fondamentalement, les petits Etats sont tiraillés entre deux options stratégiques pour garantir leur sécurité : garantir leur autonomie où maximiser leur influence. Ils doivent donc choisir entre une stratégie défensive qui vise la défense de leur autonomie ou une stratégie coopérative, qui maximise leur influence. En effet, si les petits Etats réussissent à maintenir leur autonomie, ils le font au détriment de leur pouvoir d'influence et vice versa.

Coopération

Une stratégie coopérative vise donc à influencer les autres Etats, notamment par la voie institutionnelle telle que l'ad-

¹ Ils sont 44 si l'on considère Chypre, la Turquie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie et le Kazakhstan comme étant asiatiques.

² Goetschel, Laurent (1998) 'The Foreign and Security Policy Interests of Small States in Today's Europe' in Goetschel, Laurent (eds) *Small States inside and Outside the European Union* (Dordrecht: Kluwer Academic Publishers), 13-31.

hésion à une alliance militaire. Ce faisant, le petit Etat lie de manière formelle sa propre sécurité à celle des grandes puissances et obtient également un droit de regard sur les politiques de sécurité des autres Etats membres. Cette stratégie permet également d'accroître ses capacités de défense sans devoir débourser de ressources supplémentaires. Cette stratégie implique cependant un abandon de son autonomie stratégique, une dépendance envers les grandes puissances et un risque d'entraînement dans un conflit qui n'est pas dans l'intérêt du petit Etat mais de ses alliés.

Défense

Une stratégie défensive se focalise au contraire sur une défense autonome de ses intérêts par l'isolement. Cette stratégie préserve donc l'autonomie stratégique mais comporte un risque d'abandon par les autres acteurs internationaux, du fait de sa non-participation à une institution de sécurité et également donc à une impossibilité d'influencer le comportement des autres. D'autres part, une stratégie défensive crédible est coûteuse car elle implique d'acquérir les capacités nécessaires pour assurer une défense autonome.

Stratégie

Du fait de son déficit de puissance, un petit Etat ne peut opter pour une stratégie offensive c'est à dire combinant autonomie et influence, comme ligne directrice de sa politique de sécurité. Ce type de stratégie est réservé aux grandes puissances. En effet, contrairement à ces dernières, les petits Etats doivent concentrer leur attention sur la défense de leur territoire alors que les grandes puissances s'intéressent également à influencer la structure du système international. Cependant, un petit Etat peut utiliser occasionnellement des stratégies offensives envers des acteurs plus faibles ou de même puissance.

Durant la guerre froide, les politiques de sécurité des petits Etats occidentaux se divisaient donc entre ceux qui avaient adopté une stratégie coopérative en étant membres de l'OTAN et ceux qui s'appuyaient sur une stratégie défensive en optant pour la neutralité. L'adhésion à une alliance militaire permettait ainsi formellement de lier la superpuissance à la défense de son propre territoire. La contrepartie à cet avantage était bien entendu une perte d'autonomie stratégique car les USA dictaient leurs choix stratégiques. Les Etats neutres, par contre, jouissaient d'une souveraineté territoriale absolue mais devaient renoncer formellement à la protection de la grande puissance. Au niveau stratégique, l'avantage primordial de la stratégie défensive était la préparation du combat sur son propre territoire. Ceci permettait de préparer à l'avance le futur champ de bataille et procurait donc au petit Etat un avantage tactique évident.

La dichotomie stratégique pour les petits Etats se mesurait donc à l'aune des modalités de leur défense territoriale durant la guerre froide. La césure provoquée par la globalisation a, comme nous l'avons vu précédemment, profondément changé la nature des menaces. Ces dernières ont été supplantées par des risques qui se différencient par leur caractère indéterminé. De plus, pour les petits Etats européens, l'unification et la construction européennes ont provoqué la disparition de la menace territoriale. L'intégration européenne est en effet un processus qui s'est construit sur la pacification des relations européennes. La conséquence la plus importante pour les petits Etats est que l'asymétrie de puissance en Europe est devenue moins dangereuse que dans une région caractérisée

par un haut degré d'instabilité politique et donc de risques de guerre. L'intégration européenne et le changement de la nature de la menace impliquent donc la transformation des orientations stratégiques.

Au niveau de la stratégie nationale, les petits Etats jouissent donc d'une plus grande marge de manœuvre dans la conduite de leur politique étrangère et de sécurité. En effet, un environnement pacifié offre une plus grande indulgence face à de mauvaises décisions et une plus grande elasticité face à des décisions risquées. Cependant, la globalisation des relations internationales implique également un rapprochement stratégique des zones d'instabilités. Due à l'interdépendance croissante des Etats, le référentiel sécuritaire des petits Etats change du territoire aux fonctions vitales de la société. La stratégie nationale vise donc à circonscrire les risques de disruption de la société. Dans une société globalisée ces risques sont nombreux et variés et donc la force militaire ne peut être qu'un instrument parmi d'autres pour couvrir tout le spectre des réponses sécuritaires.

Par conséquent, les stratégies défensives perdent de leur pertinence et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, l'obsolescence de la défense territoriale dans le cadre d'une communauté de sécurité enlève la raison d'être même de l'avantage stratégique lié à une stratégie défensive. Les avantages liés au pré-positionnement de ses unités ainsi que la préparation de son terrain opératif disparaissent avec l'obsolescence de la menace territoriale. Deuxièmement dans un environnement globalisé et intégré, la poursuite d'une stratégie défensive visant l'autonomie stratégique est contre-productive. En effet, l'interdépendance liée à la globalisation rend la poursuite de l'autonomie équivalente à une chimère. Adopter une stratégie défensive qui repose sur la non-participation aux institutions de sécurité implique une perte d'influence qui ne se traduit pas en gain d'autonomie. En effet dans un environnement intégré, la plus grande menace à l'autonomie est non plus une attaque directe mais la capacité des Etats membres de la communauté à poursuivre leur agenda. De plus, la multitude des risques que les Etats doivent maîtriser rend une défense autonome impossible. Cette tendance est d'autant plus forte que depuis la fin de la guerre froide, les budgets de défense diminuent constamment en Europe.

Ceci implique que le petit Etat devra coopérer avec les autres acteurs pour pouvoir maîtriser ces nouveaux risques stratégiques. Cette transition est d'autant plus facile en Europe que les Etats vivent dans un environnement stratégique « débellicisé ». Ainsi dans un environnement caractérisé par des menaces, les petits Etats ont le choix entre deux stratégies : la neutralité ou une politique d'alliance militaire. Ce type d'environnement stratégique est caractérisé par une menace territoriale identifiée et la stratégie nationale du petit Etat est purement réactive.

Dans l'environnement stratégique actuel caractérisé par des risques, la poursuite d'une stratégie autonome est impossible. En effet, dans un monde globalisé, une stratégie de défense autonome est d'une part trop coûteuse et d'autre part très dangereuse. En effet, du fait du caractère transnational et sub-étatique des menaces actuelles il n'est plus possible de se protéger en érigent des murailles autour de soi. Une politique de sécurité efficace doit être basée au minimum sur la coopération, sinon l'intégration dans une coalition de sécurité, à l'instar de l'UE ou de l'OTAN.